

**REGARD D'UN ECONOMISTE SUR L'EXPLOITATION DES ENERGIES
MARINES RENOUVELABLES**

Jean BONCOEUR

*Professeur à l'Université de Bretagne Occidentale
Directeur de l'UMR M_101 AMURE*

Dans son propos liminaire, le Professeur Bazex, président de séance, a caractérisé l'électricité en tant que bien économique et a rappelé les raisons économiques qui, classiquement, induisent l'intervention de la collectivité dans la production et la distribution de ce bien. La justification traditionnelle de l'intervention publique dans le secteur de l'électricité repose, principalement, sur le constat de l'existence de rendements croissants, qui justifient le monopole mais imposent du même coup le contrôle public de la tarification (cf., en France, les travaux de Pierre Massé et Marcel Boiteux sur la tarification optimale de l'électricité). A cette justification traditionnelle de l'intervention publique dans le secteur de l'électricité vient aujourd'hui s'ajouter une autre justification, qui tend à prendre une importance croissante : celle de la production d'effets externes (ou externalités), c'est-à-dire de modifications induites par l'activité de certains agents sur le niveau de bien-être d'autres agents sans que cela soit pris en compte par le marché. Ces effets externes peuvent être négatifs (émission de gaz à effets de serre dans le cas de centrales thermiques classiques par exemple), ou positifs (la contribution des énergies renouvelables à la limitation du réchauffement climatique peut être considérée comme une externalité positive). La voie classique de « l'internalisation des effets externes » est la taxation des externalités négatives (dont le principe « pollueur payeur » est une application directe) et, symétriquement, le subventionnement des externalités positives (Pigou, 1920). L'application de ces principes au secteur de l'électricité ouvre un champ supplémentaire à l'intervention publique dans ce secteur. A ces deux motifs d'intervention publique relativement bien balisés sur le plan théorique que sont les rendements croissants et les effets externes, il convient sans doute d'ajouter les enjeux de politique industrielle qui sont liés au développement de nouvelles formes de production dans un secteur dont le caractère « stratégique » est évident – mais force est de constater que les fondements de l'action publique sont ici beaucoup moins clairs. Il existe en France une longue tradition de « politique industrielle » pour laquelle il